



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-56589>

Département(s) de publication : 21

Annonce n° 24-56589

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD

Correspondant : MLLE Lucas Coralie

Adresse : 14 rue Philippe Trinquet - BP 40288, 21208 Beaune cedex

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Entretien, maintenance des extincteurs, des robinets incendie armés (RIA), des dispositifs de désenfumage et des alarmes incendie pour la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, la Commune de Beaune et son CCAS Relance lot 2

Lieu d'exécution et de livraison : Territoire de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, 21200 Beaune

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Il s'agit d'un marché à procédure adaptée en application des articles L1111-1, L1111-4 et L2123-1-1°, et des articles R2123-1 1° et R2123-5 du code de la commande publique. Cette consultation concerne la relance du lot 2 - Entretien des alarmes incendie et des dispositifs de désenfumage. En effet, la première consultation a été déclarée infructueuse. Le marché est conclu à compter de sa notification jusqu'au 14 mai 2027. Par dérogation à l'article 3.1.2 du CCAGS FCS, la notification est réputée effectuée à la date d'envoi des documents sur le profil acheteur.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : A titre indicatif, 27 sites pour la CABCS, 77 sites pour la Commune de Beaune et 2 sites pour son CCAS

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

Section 5 - Conditions relative au marché

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Article 3-3 du RC L'offre sera présentée par un seul candidat ou par un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. En revanche, un même candidat ne peut pas à la fois

répondre en candidat seul et comme mandataire ou co-traitant d'un groupement. Pour autant, un co-traitant peut être présent dans plusieurs groupements.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Conformément à l'article R2143-4 du Code de la Commande Publique, le candidat a également la possibilité de renseigner sa candidature sur le profil acheteur à l'aide du document unique de marché européen simplifié (DUME), en lieu et place de la déclaration sur l'honneur précitée et des renseignements demandés aux fins de vérification de la capacité économique et financières et des capacités techniques du candidat. Au stade de la candidature, dans le cas où les pièces minimales demandées seraient absentes ou incomplètes, l'acheteur peut demander aux candidats de compléter leur candidature, à condition qu'une pièce a minima ait été remise pour présenter la candidature. L'absence complète de pièces entraîne automatiquement le rejet de la candidature.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 12/06/2024 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2024C13

Renseignements complémentaires : Le DCE est librement téléchargeable sur le profil acheteur <https://www.achatpublic.co> - référence : 2024C13 Visite de site : article 2-8 du RC. Une visite de site est obligatoire pour les sites suivants : Ville de Beaune : Porte Marie de Bourgogne - 6 boulevard Perpreuil - 21200 Beaune Les candidats devront prendre contact avec le service Patrimoine Bâti de la

Ville - tél : 03.80.24.57.03 - mail : patrimoinebati@mairie-beaune.fr Communauté d'Agglomération
Beaune Côte et Sud : Forum des Sports - Rue Edouard Joly - 21200 Beaune Les candidats devront
prendre contact avec le service de la Direction des Opérations d'Aménagement - Tél : 03.80.24.55.22 -
mail : doa-plateforme-ressources@beaunecoteetsud.com Contenu du dossier de consultation : article
3-1 du RC Modifications de détail au dossier de consultation : article 3-2 du RC Documents à remettre
au titre de la candidature : article 5-1 du RC Documents à remettre au titre de l'offre : article 5-2 du RC
Critères de sélection : article 6-1 du RC. Le jugement des candidatures et des offres sera effectué dans
les conditions prévues aux articles R2144-1,2,46,7, R2152-6 à R2152-8, R2152-11 et R2152-12 du code de
la commande publique. En application des articles R2144-3 et R2161-4 du Code de la Commande
Publique, les offres seront analysées en amont de la candidature. Négociation : article 6-2 du RC.
Après examen des offres, l'acheteur se réserve la possibilité de retenir l'offre économiquement la plus
avantageuse sans négociation ou d'engager des négociations dans le respect de l'égalité de traitement
des candidats. Dans le cadre de la négociation, conformément aux articles L2152-2 et R2152-2 du code
de la commande publique, au stade de l'analyse des offres, dans le cas où les informations minimales
demandées seraient absentes ou incomplètes, l'acheteur peut demander aux candidats de régulariser
leurs offres, sous réserve qu'elles ne soient pas anormalement basses. L'absence de note
méthodologique ou de proposition financière ne sera pas régularisée. L'offre sera déclarée irrégulière.
Signature électronique de l'acte d'engagement obligatoire : article 6-3 du RC. L'acte d'engagement
sera adressé au candidat retenu après attribution du marché : il devra être signé électroniquement.
L'attributaire du marché devra obligatoirement détenir un certificat de signature électronique. Si
l'attributaire n'est pas en mesure de signer électroniquement son acte d'engagement, son offre sera
écartée et le marché sera attribué à l'entreprise classée en deuxième position au vu du rapport
d'analyse des offres. Conditions d'envoi et de remise des offres : article 7 du RC Communication avec
les opérateurs économiques : article 8 du RC Conformément à l'article R2122-7 du code la commande
publique, la CABCS se réserve la possibilité de passer un marché de services sans publicité ni mise en
concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été
confiées au titulaire du marché précédent passé après mise en concurrence. La mise en concurrence
du présent marché a pris en compte le montant total envisagé, y compris celui des nouveaux services.
Dans l'hypothèse où un tel marché serait passé, la durée pendant laquelle ce nouveau marché pourra
être conclu ne pourra dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?
PCSLID=CSL_2024_EmBXRUVUyP](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2024_EmBXRUVUyP)

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/05/2024